



Blonay, le 28 juin 2024

**Préavis N° 16-2024 concernant le rapport de gestion
et comptes 2023**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 25 juin 2024 présidée par Mme Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 16-2024,

où la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (57 oui, 0 voix contraire et 3 abstentions), le point 1 des conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter les comptes communaux 2023 tels que présentés ;

a accepté à la majorité (55 oui, 0 voix contraire et 5 abstentions), le point 2 des conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2023 ;

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 25 juin 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Galante Forestier

La secrétaire

Ariane Wunderli

